



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## transports fluviaux

Question écrite n° 17264

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le développement d'un véritable réseau fluvial. A la suite du rapport d'audit remis par l'inspection générale des finances et le conseil général des ponts et chaussées le 4 mars 2003 sur les grands projets d'infrastructures de transports, certains offices s'inquiètent de l'abandon de certains projets, tels le projet de Seine-Nord ou celui de liaison fluviale Saône-Rhin. Il convient de rappeler que le mode fluvial constitue un véritable mode de transport alternatif à la route et, à l'heure de l'élargissement du cadre européen, la faiblesse du réseau fluvial constituerait un risque majeur d'isolement. Ainsi, la réalisation de la liaison fluviale Seine-Nord et la réouverture de certains dossiers paraissent justifiées. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il entend mettre en oeuvre pour pallier cette insuffisance.

### Texte de la réponse

La progression de 22 % du trafic fluvial au cours des cinq dernières années illustre les potentialités de développement de ce mode alternatif à la route. Ce développement repose d'abord sur la modernisation du réseau, l'optimisation de son exploitation afin de renforcer la qualité du service, et l'amélioration des interfaces entre la voie d'eau et les autres modes de transport. Cette politique de modernisation du réseau des voies navigables assurant l'essentiel du transport de marchandises est poursuivie dans le cadre des contrats de plan entre l'État et les régions, qui comprennent pour la première fois un volet fluvial important. L'État et Voies navigables de France ont ainsi contractualisé plus de 350 millions d'euros avec l'ensemble des régions concernées. Ce programme cofinancé de 800 millions d'euros comprend notamment l'aménagement des débouchés de la liaison Seine-Nord. Ces opérations de modernisation des ouvrages de la Seine, de l'Oise et d'aménagement du bassin du Nord-Pas-de-Calais devront également être accompagnés par un dispositif performant de desserte fluviale de Port 2000 au Havre, actuellement à l'étude. L'étude d'une liaison à grand gabarit Saône-Moselle a été inscrite au contrat de plan 2000-2006 pour un montant de 0,76 million d'euros financé à parité par la région Lorraine et l'Etat. La région Rhône-Alpes a également inscrit au contrat de plan 2000-2006 une étude de 0,23 million d'euros relative à l'intégration de l'axe Rhône-Saône au réseau européen, financée entièrement par la région. Ces deux études vont être regroupées et lancées sous la coordination du préfet de Lorraine, VNF en assurant la maîtrise d'ouvrage. De nombreuses infrastructures de transport ferroviaires, routières et fluviales avaient été promises par le précédent gouvernement. Les délais prévus pour leur réalisation étaient souvent irréalistes sur le plan technique. Ces projets n'étaient pas financés. Cette situation a conduit l'été dernier le Gouvernement à commander un audit des projets à l'inspection générale des finances et au conseil général des ponts et chaussées. Dans le même temps, les sénateurs Hubert Haenel et François Gerbaud ont été chargés d'un rapport sur le fret ferroviaire et le sénateur Henri de Richemont d'un rapport sur le cabotage. Enfin, l'étude prospective de la DATAR a permis de prendre en compte la dimension européenne et l'aménagement du territoire. Ces travaux ont constitué la base du débat sur les transports qui s'est tenu le 20 mai à l'Assemblée nationale et le 3 juin au Sénat. Ce débat a mis en évidence : un consensus sur la poursuite du développement des infrastructures de transport de notre pays pour développer sa place au

centre de l'Union européenne élargie et concourir à l'aménagement du territoire ; l'insuffisance des moyens actuels et la nécessité de dégager de nouvelles ressources pour financer ce développement, en s'appuyant notamment sur l'exemple allemand de péage poids lourds ; l'accent mis par la représentation nationale sur la priorité à donner au transport ferroviaire et au transport fluvial ; la nécessité de simplifier les procédures et d'accélérer les calendriers de mise en oeuvre des projets. Pour concrétiser l'éclairage donné par le Parlement, le Gouvernement présentera à l'automne un programme de réalisation des infrastructures.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 17264

**Rubrique** : Transports par eau

**Ministère interrogé** : équipement, transports et logement

**Ministère attributaire** : équipement, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 avril 2003, page 3281

**Réponse publiée le** : 25 août 2003, page 6672